

CODE DE DEONTOLOGIE DES PROFESSEURS DE KUNDALINI YOGA

OBLIGATIONS GENERALES DE L'ENSEIGNANT DE KUNDALINI YOGA

1. **FORMATION**

L'enseignant de Kundalini Yoga a une formation approfondie théorique et pratique apte à créer une compétence d'enseignant ;

2. **PROCESSUS DE LA FORMATION**

Il est passé par un processus thérapeutique et voie de développement personnel. Cette démarche personnelle est distincte de la formation proprement dite d'enseignant, bien qu'elle fasse partie de son cursus de formation et qu'elle y participe fondamentalement ;

3. **FORMATION CONTINUE**

Sa formation et son développement personnel font l'objet d'une constante régénération tout au long de son activité d'enseignant ;

4. **RESPECT DE L'ÉTHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT**

L'enseignant de Kundalini Yoga s'engage à restituer l'enseignement dans le respect de la tradition transmise par l'école du Tantra, organisme de formation ;

5. **INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE**

L'enseignant refuse les conditions de travail qui porteraient atteinte à son indépendance professionnelle et notamment, qui l'empêcherait d'appliquer les principes déontologiques énoncés ici ;

6. **ATTITUDE DE RÉSERVE**

L'enseignant, conscient de son pouvoir, s'engage à une attitude de réserve. Il prend garde aux conséquences directes ou indirectes de ses interventions et, entre autres, à l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers. Il s'abstient de tout prosélytisme à caractère politique, religieux et spirituel ;

7. **INFORMATION SUR SON EXERCICE**

Toute information du public (articles – publications – émissions radio ou télévision – enseignes – annonces payantes – conférences – documents pédagogiques – etc...) est faite dans une position de réserve et de décence sur la personnalité de l'enseignant. Il n'utilise pas ses élèves à des fins médiatiques.

DEVOIRS DE L'ENSEIGNANT DE KUNDALINI YOGA VIS A VIS DE SES ÉLÈVES

8. RESPECT DU PRATIQUANT

Dès lors qu'il s'est engagé dans un contrat d'enseignant avec un élève, il se doit de le guider dans une pratique qui respectera sa morphologie et ses possibilités physiques. Exercer son action dans le respect de la personne humaine. s'occuper avec la même attention de chacun quelles que soient ses conditions, sa nationalité et ses convictions ;

9. APPEL A UN TIERS

L'enseignant de Kundalini Yoga n'est pas habilité à fournir des soins médicaux et se doit d'orienter son élève vers le corps médical en cas de besoin ;

10. DEVOIR DE RÉSERVE

Conscient de la relation très spécifique qui le lie à ses élèves, l'enseignant observe une attitude de réserve en toute circonstance ;

11. RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

L'enseignant s'abstient de toute relation personnelle à caractère affectif ou sexuel avec ses élèves et ses étudiants en formation ;

12. SECRET PROFESSIONNEL

L'Enseignant est soumis aux règles usuelles du secret professionnel qui s'étend à tout ce qu'il a vu, entendu ou compris au cours de sa pratique (sauf dérogation prévue par la loi).